



Direction de l'intérieur et de la justice
Office des mineurs

Hallerstrasse 5
Case postale
3001 Berne
+41 31 633 76 33
kja-bern@be.ch
www.be.ch/om

Liste des annexes à joindre à la demande d'accueil d'un·e enfant en vue de son adoption

Veillez noter:

- Les documents à transmettre sont les exemplaires **originaux**; si ces derniers ne sont pas disponibles ou nécessaires, il convient d'indiquer qu'il s'agit de copies.
- Les documents¹ doivent être remis sans trombones, agrafes, etc. dans une fourre (et non sous la forme d'un dossier relié, d'un classeur ou d'un répertoire).
- En principe, il faut présenter des documents récents (ils ne doivent pas remonter à plus de six mois).
- Les documents qui ne sont pas rédigés en français, en allemand ou en anglais doivent être traduits dans l'une de ces trois langues par une traductrice professionnelle ou un traducteur professionnel. La traduction ainsi que l'exemplaire original doivent être transmis.

Chacune des personnes requérantes doit remettre les pièces suivantes:

- Extrait du casier judiciaire (extrait destiné à des particuliers)
- Extrait du registre des poursuites (original)
- Copie du certificat de salaire le plus récent et copie des décomptes de salaire des trois derniers mois (pour les personnes indépendantes: clôtures annuelles des trois dernières années)
- Attestation d'emploi et attestation de revenus fournis par l'employeur (originaux)
- Attestation de domicile de la commune de résidence (original)
- Copie du passeport ou de la carte d'identité
- Pour les personnes requérantes d'origine étrangère: copie de l'autorisation de séjour
- Pour les personnes ayant précédemment divorcé: copie de l'intégralité du ou des jugements de divorce
- Certificats médicaux des deux personnes requérantes
- Notice biographique
- Certificat relatif à l'état de famille enregistré (veuillez vous assurer que ce document porte exactement ce nom).

Ce document est disponible auprès de l'Office de l'état civil de la commune d'origine. Si le mariage de personnes n'ayant pas la nationalité suisse a été conclu en Suisse, le document peut être demandé à l'Office de l'état civil qui a procédé au mariage. Autres pièces pouvant être présentées

¹ Sauf les documents originaux scellés ou légalisés (actes).

pour les personnes n'ayant pas la nationalité suisse: acte de naissance, acte de mariage et document personnel attestant que la personne n'a pas d'enfants ou alors énumération de tous les enfants.

Les deux personnes requérantes sont priées de remettre, ensemble:

- Accueil en vue d'une adoption: motivations et attentes par rapport à l'enfant ou aux enfants désirés
- Copie de la taxation fiscale définitive, feuilles annexes incluses
- Déclaration d'engagement par rapport à la séance d'information ou attestation de participation
- Déclaration concernant les rapports de suivi post-adoptif
- Garantie d'entretien
- Autorisation de collecter des renseignements

Si vous avez des questions au sujet des documents énumérés ci-dessus, n'hésitez pas à nous appeler.